Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111703-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 13.11.2026
Affichage le : 13.11.2026

DELIBERATION 2026.11.17.03 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, LAHAYE Stéphanie, , TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, DELANOE Nicole

Était absent et excusé : PELISSON Patricia excusée donne pouvoir à DELANOE Nicole, PELTIER Serge excusé donne pouvoir à Jean-Michel Ganache.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 13
Votants : 15

2026.11.17.03	**Réfection du chemin de promenade de l'étang** **Approbation des devis et révision du fonds de concours de Vitré Communauté**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5216-5 VI ;
Vu la délibération municipale n° 2025.01.21.10 du 21 janvier 2025 relative au réaménagement de la promenade de l'étang et de son parking ;
Vu la délibération n° DC_2025_052 du Conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 20 mars 2025, relative aux attributions de la première enveloppe du fonds de concours 2021-2026 ;
Madame le Maire rappelle que le projet initial comprenait la promenade et le parking, pour un montant de 32 995,60 € HT. Vitré Communauté a accordé un fonds de concours de 11 548,46 €, sur la base d'un plan de financement intégrant 9 898,68 € d'autres subventions prévisionnelles.
Les travaux du parking ne seront pas réalisés dans le cadre de cette opération. Le projet est désormais limité à la réfection de 700 m² du chemin de promenade. Les deux devis complémentaires sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111703-DE

Entreprise et prestations	Montant HT	Montant TTC
MALECOT-CHABOT TP — devis n° 2026-91: décapage, empierrement compacté et évacuation des terres.	7 080,00 €	8 496,00 €
LAGOUTE TP — devis n° DEV00000244 : fourniture et compactage de sable naturel jaune de Quelaron.	9 455,00 €	11 346,00 €
TOTAL	16 535,00 €	19 842,00 €

L'engazonnement des abords du chemin sera assuré par la commune.
La demande de DSIL a été refusée. Le plan de financement prévisionnel actualisé, établi sans autre subvention, est le suivant :

Financement	Montant HT	Part
Vitré Communauté — fonds de concours sollicité	8 267,50 €	50 %
Commune de Rannée — autofinancement	8 267,50 €	50 %
TOTAL	16 535,00 €	100 %

L'aide sollicitée reste soumise à l'accord de Vitré Communauté. La commune assure également le financement de la TVA de 3 307,00 €, soit un financement communal prévisionnel de 11 574,50 € TTC avant éventuelle récupération de TVA.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
– **APPROUVE** la modification de l'opération, désormais limitée à la réfection du chemin de promenade de l'étang, et constate l'abandon des travaux du parking dans le cadre de ce dossier ;
– **APPROUVE** les deux devis présentés, pour un montant total de 16 535,00 € HT, soit 19 842,00 € TTC ;
– **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis et les documents nécessaires à la réalisation des travaux, après confirmation de la validité des conditions tarifaires du devis LAGOUTE TP ;
– **RENONCE** au bénéfice du fonds de concours de 11 548,46 € attribué à l'opération initiale « Réaménagement de la promenade de l'étang et de son parking » par la délibération n° DC_2025_052 du 20 mars 2025 et sollicite son annulation auprès de Vitré Communauté ;
– **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus et SOLLICITE une nouvelle attribution de 8 267,50 €, soit 50 % du coût HT du chemin de promenade, au titre de la première enveloppe du fonds de concours 2021-2026 ;
– **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre les devis actualisés, le plan de financement et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande, ainsi qu'à accomplir les démarches liées à l'abandon du volet parking ;
– **DIT** que les dispositions de la délibération n° 2025.01.21.10 relatives au périmètre, aux devis et au financement de cette opération sont modifiées en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 17.11.2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE 35130